



Sections des douanes CGT
De l'interrégion de Nouvelle Aquitaine

COMPTE-RENDU RÉUNION CRISE SANITAIRE DU **16/04/2021**

Situation sanitaire globale :

Le taux d'incidence est stable en Nouvelle-Aquitaine autour de 200/100 000 habitants avec des différences notables entre départements (91 dans le 64 et 300 près de Limoges par exemple).

20 % de la population de Nouvelle-Aquitaine a eu accès à la vaccination dont 7 % qui ont reçu la 1^{ère} et 2^{de} dose.

Point sur les cas positifs et contacts :

3 cas positifs et 3 cas contacts au sein de la DI qui se répartissent ainsi :

- DR de Bordeaux : 1 agent en congé de maladie à la BSE de Mérignac et 1 agent au centre de viticulture de Pauillac, pas de cas contacts.
- DR de Poitiers : 2 cas contacts (BSI et bureau de Limoges), l'agent de la brigade est en ASA à l'isolement et celui du bureau est en télétravail.
- DR de Bayonne : 1 cas contact à la BSI d'Oloron en ASA qui doit faire le point avec le médecin de prévention avant sa reprise.
- CSRH : 1 cas positif et 1 cas contact placé en isolement.

Télétravail :

Une étude a été diligentée dans la DI – La Di Nouvelle-Aquitaine est la première interrégion pour le déploiement du télétravail avec 70 % de télétravail.

Ce chiffre ne veut pas dire grand-chose si on ne connaît pas les données qui ont servi de base à ce classement et notamment le nombre de jours de télétravail auquel les agents peuvent accéder.

Pour les bureaux de douane par exemple, la DINA est première; pour autant nous savons que pour les agents de la visite, le nombre de jours de TT auquel ils ont accès est limité.

Selon les chiffres communiqués, la DI a permis aux agents des brigades éligibles (chefs d'unités, agent vulnérable, secrétaire) d'accéder plus largement au TT que dans les autres interrégions : 8 % des personnels concernés.

La CGT a mis en avant la difficulté en termes de charge de travail et de RPS pour les agents VITI-CI de tenir des taux de contrôle particulièrement élevés dans le contexte sanitaire actuel.

Le DI considère qu'il a trouvé un point d'équilibre sur le sujet mais à un prix, selon nous, trop élevé pour la santé des agents.

Suite au financement par le CHSCT33 de supports écrans pour les ordinateurs portables, le DI nous confirme qu'un recensement est en cours dans les services pour connaître les agents intéressés par ces équipements qui sont de nature à améliorer l'ergonomie des postes des télé-travailleurs. Des claviers déportés devront également être fournis aux agents intéressés ainsi que des souris ergonomiques.

Masques :

Lors d'une précédente réunion Covid, nous avons demandé au directeur de fournir des boîtes de 10 masques chirurgicaux de façon à faciliter le travail des chefs d'unité lors de la dotation aux agents.

Masques FFP2: bien que le Service Général de Bercy prévoie la dotation de ce type de masque pour les agents de la surveillance lors de situation d'exposition particulière (visite à corps, contacts rapprochés avec personnes contrôlées), les directions ne voient toujours rien venir.

Une énième fois, nous faisons savoir à la direction que l'INRS a fait des préconisations pour limiter la pénibilité du port de ce type de masques.

Ces contraintes ne doivent pas servir de prétexte à la DG pour faire des économies sur le dos des agents car l'utilité des masques FFP2 est prouvée lorsque le risque de contamination est accru.

Restauration : Le DI rappelle que le site de la direction a été mis à jour suite au renforcement des mesures sanitaires dans la restauration collective pour faire face à la recrudescence des cas de covid 19.

Vaccination : Suite à un partenariat avec la MFP Services, la vaccination de certains agents du Ministère (agents volontaires de plus de 55 ans présentant des comorbidités) a débuté à Paris les 8 et 9 avril derniers.

La généralisation n'a pas démarré et risque de prendre du temps d'autant plus que les douaniers ne sont pas repris dans la liste des personnels prioritaires contrairement à ce qui s'est passé pour la garde d'enfants.

Formation : En cohérence avec le renforcement des consignes sanitaires lié au risque accru de contamination, nous insistons pour que les formations soient au maximum organisées à distance.

Questions diverses :

Le DI nous confirme que sa note du 10 mars dernier concernant le gilet porte-plaques pour le porteur de l'arme longue est d'application dans toutes les unités de l'interrégion suite à l'abaissement d'un cran du plan Vigi-Pirate.

C'est donc la note DG du 31 mai 2018 qui s'applique. Elle prévoit que, dans le cadre actuel du niveau *sécurité renforcée-risque attentat*, le port du gilet porte-plaques ne soit pas systématique.

Nous insistons sur la nécessité de former de nouveaux formateurs au module HK-TPCI de façon à former plus facilement les nouveaux arrivants et augmenter ainsi le nombre de porteurs potentiels de l'arme longue.

Sans cela, les contraintes physiques pèseront toujours sur les mêmes agents.

Nous rappelons aussi que la CGT a fait des propositions (lire [ici](#)) pour des équipements de protection individuels dont des gilets modulaires mieux adaptés pour limiter les contraintes physiques pour les agents.

Nous sommes pour l'instant sans nouvelles des expérimentations qui devaient avoir lieu.

La prochaine réunion consacrée à la crise sanitaire aura lieu le 30 avril à 9H30.